

Avranches

La Gazette de la Manche du 3 juillet 2024

224 mots

# Handicap

## Six postes créés dans les écoles

La mairie d'Avranches a décidé de créer des postes d'accompagnants des élèves en situation de handicap pendant la pause déjeuner.

En attendant le décret d'application, la mairie a choisi de voter pour le recrutement futur de six accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sur la pause du midi.

Une loi du 27 mai 2024 acte le transfert à l'État, dès la prochaine rentrée scolaire, de la charge de la rémunération des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) intervenant pendant la pause déjeuner. Habituellement, ce sont les collectivités territoriales qui rémunèrent ces employés. Un pas de plus pour une école inclusive.

Parent d'un enfant en situation de handicap, l'élu de l'opposition Jean-Paul Ranchin a été particulièrement touché et remercie la commune de prendre en considération ces enfants. **«Ce n'est pas le cas de l'Éducation nationale. Chaque année, des enfants en situation de handicap ne peuvent pas être scolarisés faute d'accompagnement»**. Il souligne la rémunération faible des AESH. **«Ils gagnent 800 euros par mois en moyenne. Ils font un travail extraordinaire et ils les intègrent dans cette société qui malheureusement rejette le handicap»**.

Le conseil municipal a approuvé cette décision à l'unanimité. La mise en œuvre sera opérationnelle à la rentrée de septembre.

A.B.



Les Aesh permettent aux enfants en situation de handicap de mieux s'intégrer.